

Règlement Coupe du Grand-Ouest 2010

REGLEMENT GENERAL

Système éliminatoire en poules de 4 à 6 avec une qualification directe par poule et par tour avec la possibilité de repêchage en fonction du nombre d'équipes engagées. Les équipes classées 1ère, 2ème et 3ème de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant.

Composition des poules par répartition géographique, l'équipe organisatrice est, dans la mesure du possible, la plus centrale géographiquement pour le 1^{er} tour.

Pour les tours suivants il est tenu compte, des équipes ayant déjà reçu en évitant que 2 équipes se rencontrent à nouveau, et du classement du tour précédent.

1. Qualification des joueurs :

Dans cette compétition jeune organisée par la Zone technique n°2, il est autorisé d'inscrire sur la feuille de match :

- 1 joueur étranger titulaire d'une licence « ETR » ou « ETR-FIVB ».
- 3 joueurs mutés TOUTE DIVISION ou LIGUE maximum.
- Les joueurs étrangers titulaires d'une licence « ETRANGER LIGUE » ne sont pas limités en nombre.

Un joueur ne pourra pas participer en compétition « jeunes » dans 2 groupements sportifs différents (après une MUTATION).

Sont autorisés à jouer :

- Les MINIMES (1995 et 1996)
- Les BENJAMINS (1997 et 1998) avec une fiche médicale A avec Simple Surclassement
- Les regroupements de licenciés ne sont pas autorisés entre 2 clubs au plus.

2. Règlement sportif :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait. Il n'y a aucun temps mort technique, chaque équipe dispose d'un temps mort de 30 secondes sur demande par set.

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

Horaires des matches :

- 12h00 :(équipe qui reçoit / équipe la plus proche).
- Les matchs s'enchaînent ensuite 20 minutes après la fin du match précédent.

Les matchs se jouent dans un gymnase disposant de 3 terrains. Les matchs se jouent sur les 2 terrains extérieurs, le terrain central sert d'aire d'échauffement.

3. Arbitrage :

Désignation du 1^{er}, 2^{ème} arbitre et marqueur par l'équipe receveuse.

4. Règlement Financier :

Droit d'engagement de 30 € par équipe engagée à payer par chèque à l'engagement (à l'ordre de la Ligue de basse Normandie de Volley-ball).

A la charge des équipes : frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Les arbitres ne sont pas indemnisés : il est fortement recommandé de profiter de ces plateaux pour organiser des formations d'arbitres jeunes ou UNSS.

5. Déroulement de la compétition :

Cette compétition se déroule sur 2 Tours + 1 phase Finale :

- **Date limite d'engagement** : renvoyer le formulaire d'engagement accompagné des frais d'engagement avant le : **14 Décembre 2009**.

1^{er} Tour : 10 janvier 2010

- **Date limite d'engagement pour les équipes qui ont été éliminées de la Coupe de France et qui souhaitent intégrer la Coupe du Grand Ouest**: renvoyer le formulaire d'engagement accompagné des frais d'engagement avant le : **13 Février 2010**.

2^{ème} Tour : 14 mars 2010

Poule Finale : 11 avril 2010

6. Centralisation des résultats :

Feuilles de matchs :

Dans tous les cas, les feuilles de matchs doivent parvenir à la Ligue de Basse-Normandie avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal).

Communication des résultats sur Internet :

Chaque équipe receveuse qui organise une poule de Coupe Grand Ouest doit obligatoirement communiquer les résultats des matchs par le biais du site internet fédéral (dans la partie réservée à la ligue de Basse Normandie) et cela avant le dimanche 20h00.

7. Poule Finale :

Dates : 11 Avril 2010

Participants : Les 4 meilleures équipes du dernier tour éliminatoire.

8. Connaissance des règlements :

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.

Toutes les rencontres des différentes manifestations sportives devront se dérouler dans les week-ends prévus par la Commission Régionale Sportive de Basse Normandie (sauf dérogation exceptionnelle).

20 ballons d'entraînement et de matchs doivent être obligatoirement fournis par l'équipe receveuse.

9. Cas non prévus :

La Commission Régionale Sportive de la ligue de Basse Normandie, en accord avec la Commission Régionale des Statuts et Règlements de la ligue de basse Normandie, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement.